

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Déclassement des parcelles A n° 25-27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde - ancien marché bio

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à 19 h 35 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le douze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, M. Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 18 décembre 2014

OBJET : Déclassement des parcelles A n° 25-27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde - ancien marché bio

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1,

Vu sa délibération du 18 décembre 2014 constatant la désaffectation du domaine public des parcelles A n° 25 et A n° 27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde,

Considérant la volonté de la Ville de céder une partie des parcelles A n° 25 et A n° 27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde en vue de la réalisation d'une opération de construction de logements,

Considérant l'obligation de procéder au déclassement desdites parcelles préalablement à leur aliénation,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : MM. Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon)

DECIDE le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section A n° 25 et A n° 27 sises rue des Mouilleboeufs et 11 avenue Jules Guesde.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Jean-Jacques Campan